

15. 100 verges — Epiciers de détail : membres du comité, excepté le président 1 G. T. Vincent; 2 O. A. Corriveau; 3 R. P. Laprairie; 4 P. O'Brien.

16. 50 verges — Course à la pomme de terre, ouverte à tous. 1 W. Farrell; 2 P. Creamer; 3 W. Creamer.

17. Quart de mille — Amateurs. 1 W. Creamer; 2 G. Hamilton; 3 W. Farrell.

18—100 verges—Présidents des comités—1, J. P. Dixon; 2, S. Demers; 3, J. O. Levesque; 4, E. Upton.

19—1 mille en bicyclette—Ouverte à tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, font partie du commerce d'épicerie, gros et détail—1, J. H. Connolly; 2, F. Gérard; 3, W. Montelth.

20—Courses à trois jambes—Ouverte à tous—1, W. P. Creamer; 2, MM. Franklyn et Rolland.

21—75 verges—Jeunes filles de 12 ans et au-dessous—1, Bertha Vallières; 2, Mabel Robinson; 3, Grace Wray.

22—Course au cochon gras—M. J. Lorgan a gagné le cochon.

23—Course de consolation—1, W. Carter; 2, H. Provencher; 3, F. Dowse.

Le vote pour l'épicier le plus populaire de Montréal a donné les résultats suivants dans l'ordre donné : MM. V. Baby, J. P. de Repentigny, N. Lapointe, S. Demers, S. D. Vallières, J. H. Howard et J. B. Vanier. Les candidats se suivent de très près dans le nombre des votes obtenus.

M. E. Massicotte, voyageur de MM. Hudon et Orsali a été le candidat heureux comme étant le plus populaire des commis voyageurs et des agents de manufactures pour le commerce de gros en épicerie.

Dans le cours de l'après-midi les danses n'ont pas cessé au son d'une excellente musique.

Enfin, malgré l'ajournement de la fête qui devait avoir lieu quinze jours plus tôt et qu'il avait fallu remettre à cause de la pluie, ajournement qui a dérangé bien des gens et malgré le mauvais temps, les épiciers ont pu se réunir en grand nombre, s'amuser, danser et courir, oublier pendant une journée les soucis des affaires et revenir satisfaits et contents à Montréal pour reprendre ensuite avec courage leurs travaux habituels. La fête de jeudi ne pourra que consolider l'Association des épiciers qui a besoin d'être forte et unie pour obtenir justice dans toutes les questions qui intéressent ses membres.

LA LIBERTE DE TRAITER

La question du jour est la dénonciation par l'Angleterre des traités qui la liaient envers l'Allemagne et la Belgique.

En vertu de ces traités, les possessions anglaises étaient tenues d'accorder, comme l'Angleterre elle-même d'ailleurs, le régime de

la nation la plus favorisée aux deux pays ci-dessus.

Il en résultait que, sans même nous donner aucune compensation, l'Allemagne et la Belgique participaient *ipso facto* à tous les avantages que nous pouvions accorder—pour ne parler que du Canada—à d'autres nations en échange de concessions sur leurs tarifs. Bien plus, les deux pays pouvaient prétendre être traités sur le même pied que l'Angleterre, la mère-patrie, qui reçoit nos produits sans qu'ils aient des droits de douane à acquitter.

Inutile désormais de récriminer sur des traités qui nous liaient sans notre assentiment et sans que nous ayons rien reçu en place des faveurs que l'Angleterre accordait sur notre dos aux deux nations amies, puis que le traité est dénoncé et que, dans une année de la date de dénonciation, nous aurons nos coudées franches.

Ce résultat est la suite d'une campagne habilement menée à Londres, pendant les fêtes du jubilé, par le Premier Ministre du Canada, Sir Wilfrid Laurier.

C'est un point important qu'il a gagné non seulement en faveur du Canada, mais au bénéfice de toutes les colonies britanniques qui, dans l'avenir, du moins c'est la signification que nous donnons à la dénonciation des deux traités, pourront et devront négocier elles-mêmes leurs traités de commerce avec les autres puissances.

Nous avons besoin de notre liberté sous ce rapport, car la production du pays augmentant sans cesse, sans que la population s'accroisse dans la même proportion, il nous faut à toute force trouver de nouveaux débouchés pour les produits de nos industries et de notre agriculture.

Ces nouveaux débouchés, nous les pouvons obtenir en accordant à ceux qui sont prêts à échanger leurs produits contre les nôtres, des diminutions de tarif, à condition naturellement que les mêmes faveurs nous soient accordées pour nos propres articles. C'est d'ailleurs sur la base d'avantages réciproques que sont établis tous les traités de commerce passés entre puissances, à l'état de paix.

Nous avons, à différentes reprises, fait remarquer à nos lecteurs l'abondance des capitaux sans emploi ou qui se contentent du léger revenu que donnent les banques et les caisses d'épargne. La timidité des capitaux se conçoit très aisément par la crise que nous avons traversée et qui dure encore quoiqu'à un état moins aigu.

De nouveaux débouchés nous débarrasseront de notre trop-plein actuel et feront même, à n'en pas douter, des vides qu'il faudra combler. Les capitaux, plus hardis en temps de prospérité, trouveront un placement avantageux dans de nouvelles entreprises pour lesquelles il y aura place, le jour que nos produits auront leur entrée dans maints pays où ils ne pénètrent pas encore par suite de l'absence de traités.

Les émigrants vont peu dans les pays qui traversent une crise ou qui ont une surproduction; ils se dirigent au contraire volontiers vers les contrées où manque la main-d'œuvre et où les industries sont prospères. C'est pourquoi nous avons confiance que notre gouvernement, maintenant qu'il n'est plus sous la tutelle de l'Angleterre pour la passation de ses traités de commerce, s'empressera de profiter de la liberté plus grande donnée au Canada par la mère-patrie et qu'il créera bientôt à notre commerce et à nos industries les débouchés dont ils ont besoin.

Le gouvernement anglais, a-t-on dit, n'a pas calculé les intérêts de l'Angleterre en dénonçant ses deux traités, puisque son commerce avec l'Allemagne et la Belgique est d'un chiffre considérablement plus élevé que ses transactions avec le Canada. C'est une erreur. L'Angleterre était liée non seulement pour le Canada mais pour toutes ses possessions et elle a un bien plus grand commerce dans son empire même qu'avec les deux puissances continentales ci-dessus.

D'ailleurs, pour peu que le gouvernement anglais conserve quelque influence auprès de ceux qui sont à la tête de ses colonies, il lui est facile de fermer la porte au commerce d'autrui avec ses possessions, du moins pour bon nombre d'articles.

Le gouvernement canadien a ouvert la voie en insérant dans son tarif une clause préférentielle en faveur de l'Angleterre. D'autres colonies suivront. C'est le commencement d'un nouveau régime commercial dans l'empire qui ne conduira assurément pas à l'union douanière impériale mais qui donnera à chaque colonie une liberté qui lui manquait.

On prend goût à la liberté et cette dernière fait disparaître un des fils qui nous tenait attachés à l'Angleterre. Il en est une autre qui tient au cœur de bon nombre de Canadiens, celle d'avoir un gouverneur-général de leur sang, né au pays, elle leur sera accordée infailliblement un jour ou l'autre.